



LA MAIF LANCE SON CONTRAT ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Après la signature des principes de l'ONU pour l'investissement responsable en avril 2009 (PRI*), la MAIF franchit une nouvelle étape en lançant un nouveau contrat multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire.

Suite au pilote concluant en novembre 2009, ce contrat sera commercialisé à partir de mars 2010 par les réseaux de la MAIF. Ce placement évolutif, qui s'adapte aux objectifs de rémunération et de sécurisation des adhérents, s'articule autour de deux types de gestion :

- une gestion pilotée par la MAIF. Pour ce choix, la MAIF propose, en fonction du profil de l'épargnant, deux formules : la formule "Projets personnels" (*répartition constante dans le temps entre euros et unités de compte*) et la formule "Projets de vie" (*répartition évolutive en fonction de l'âge de l'épargnant*).

La gestion pilotée comprend un compartiment en euros** et des compartiments en unités de compte exclusivement responsables et solidaires, dont une partie est investie dans des entreprises d'insertion par le travail de personnes en situation d'exclusion.

- une gestion libre : l'adhérent répartit librement son épargne entre différents compartiments.

Selon l'évolution de sa situation ou de ses objectifs, l'adhérent peut, à tout moment et sans frais, changer de mode de gestion.

Ce nouveau contrat est accessible à partir de 30 €, qu'il s'agisse de l'adhésion, des versements libres ou des prélèvements mensuels.

Accessible et évolutif, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire vient compléter l'offre d'épargne de la MAIF.

En savoir plus : www.maif.fr ou le 0810 68 69 70 (du lundi au samedi de 8 h à 22 h)

DONNER DU SENS À L'ÉPARGNE AVEC LE CONTRAT ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire de la MAIF permet aux adhérents de préparer leurs projets tout en facilitant l'accès à des supports financiers responsables et solidaires.

Évolutif, ce nouveau contrat multisupport géré par Parnasse-MAIF (filiale vie du groupe MAIF) s'adapte aux objectifs de l'adhérent tout au long de sa vie. A ce titre, Assurance vie Responsable et Solidaire propose deux formules en gestion pilotée et une formule en gestion libre.

➤ La gestion pilotée

- une formule "Projets personnels" : pour constituer une épargne destinée à tous les projets : immobilier, études des enfants,
La répartition entre le compartiment en euros** sécurisé et les compartiments en unités de compte reste constante dans le temps.
- une formule "Projets de vie" : pour préparer des projets à plus long terme, en prévision de la retraite ...
La répartition entre le compartiment en euros** et les compartiments en unités de compte évolue dans le temps. Ainsi, la proportion des unités de compte progresse jusqu'aux 49 ans de l'adhérent puis diminue progressivement jusqu'à ses 64 ans. A cet âge, l'épargne est totalement sécurisée sur le compartiment en euros**. Cette formule inclue une répartition étudiée pour les moins de 18 ans.

Pour ces deux formules, Parnasse-MAIF a sélectionné 3 fonds :

- 2 fonds responsables :
 - ✓ MAIF Investissement Responsable Europe, rassemblant des entreprises ayant dans leur secteur les meilleures pratiques au plan Environnemental, Social et en matière de Gouvernance,
 - ✓ SAM Sustainable Climate Fund, rassemblant des entreprises dont les activités sont centrées sur la lutte contre le réchauffement climatique,
- 1 fonds responsable et solidaire :
 - ✓ Insertion Emplois Dynamique (titulaire du label Finansol qui garantit le placement de l'investissement dans des projets solidaires de qualité et une information transparente sur l'utilisation solidaire du placement). Une partie de ce fonds est investie dans des entreprises d'insertion qui créent ou préservent des emplois à temps plein pour des personnes exclues du marché du travail.

Chaque formule offre à l'épargnant 2 profils de gestion selon sa sensibilité :

1. **un profil Prudent** : la répartition se fait à 80 % sur le compartiment en euros** et 20 % sur le compartiment unités de compte
2. **un profil Équilibré** : la répartition se fait à 60 % sur le compartiment en euros** et 40 % sur le compartiment unités de compte.

Pour la formule Projets de vie, ces répartitions sont atteintes à l'âge de 49 ans.

➤ La gestion libre

L'adhérent a la possibilité de répartir librement son épargne entre 1 compartiment en euros** et 6 compartiments en unités de compte.

Afin de préserver les performances de son épargne, l'adhérent peut choisir une option "sécurisation des plus-values" ou "investissement progressif".

• Un contrat accessible à tous

Assurance vie Responsable et Solidaire se caractérise par son accessibilité. En effet, les montants minimums de versement **sont parmi les plus bas du marché** (30 € à l'adhésion, pour les versements libres et les prélèvements mensuels).

Par ailleurs, les frais sont calculés au plus juste afin de préserver les sommes versées et de respecter au mieux les intérêts de l'adhérent.

- **Un contrat souple et évolutif**

Tout au long de la durée du contrat, l'adhérent a la possibilité de modifier à tout moment et sans frais :

- le montant et le rythme de ses versements,
- la formule de gestion (pilotée ou libre) et son profil d'épargnant.

L'ENGAGEMENT DE LA MAIF EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Si la sensibilisation du groupe MAIF sur les enjeux du développement durable date de 2003, le groupe a commencé, en 2007, à réfléchir aux pratiques d'investissement responsable dans la gestion de ses actifs.

Cette réflexion, basée sur la mise en place d'une démarche permanente et progressive d'investissements responsables, a conduit le groupe MAIF à :

- **adhérer à la Charte de l'AFA** (Association Française des Assurances) en janvier 2009,
- **devenir signataire des Principes de l'ONU pour l'Investissement Responsable (PRI)***, en avril 2009. En devenant l'un des 4 investisseurs institutionnels français **et le seul assureur signataire de ces principes**, la MAIF affirme son engagement permanent et progressif en matière d'investissement responsable,
- **mettre en place sa Charte d'Investissement Responsable** Portée par le Conseil d'Administration de la MAIF, cette charte a notamment pour vocation :
 - o **d'intégrer progressivement** des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son processus de gestion financière,
 - o **de promouvoir** la transparence et l'engagement des sociétés de gestion partenaires du groupe MAIF en matière d'investissement responsable,
 - o **d'encourager** la promotion des bonnes pratiques pour l'intégration des critères ESG dans la gestion des actifs.

Il était logique que le groupe MAIF s'engage encore plus. C'est chose faite avec le lancement d'Assurance vie Responsable et Solidaire. Ce contrat est une première étape dans la constitution d'une offre de produits d'épargne responsables et solidaires.

**Les Principes pour l'Investissement Responsable sont nés en 2006 d'une initiative du secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. Les PRI visent à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement et dans les pratiques actionnariales des acteurs de l'investissement. Plus de 600 professionnels de la finance représentant 18 000 milliards de dollars ont signé ces principes (source : PRI Report on Progress 2009). www.unpri.org*

** Pour 2009, le taux net de rémunération du compartiment en euros est de 4,20 %.

Contacts presse :

Sylvie Le Chevallier - 05 49 73 75 60 - sylvie.le.chevallier@maif.fr

Valérie Gilbert – 05 49 73 7586 – valerie.gilbert@maif.fr